

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du vendredi 16 OCTOBRE 2009

**L'an deux mille neuf, le seize octobre à vingt heures et trente minutes,
Vu le code général des collectivités territoriales,
les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie
sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux
articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.**

**Étaient présents : Mme AURIOL Violette, Mme BONZON Annelise,
M. DEJEAN Christian, Mme MAZEL Marcelle, M. MENDRAS Bruno, M.
MOURGUES David et Mme VERDIER Nicole.**

Absents excusés et pouvoirs :

**M. CREMER Pascal pouvoir à Mme AURIOL Violette,
M. BOLLE Pierre pouvoir à M. JULIEN Edmond,
Mme LAFONT Ginette.**

Secrétaire de séance : M DEJEAN Christian.

**Après lecture par le maire du compte rendu du conseil municipal du quatre
septembre deux mille neuf,**

*Madame AURIOL Violette reprend son intervention dans le débat de
l'aménagement intérieur de la chapelle comme suit : « concernant la
question de l'acoustique, c'est un ingénieur du son basé sur Montpellier,
intervenant entre autre au théâtre cratère d'Alès qui a donné son avis. Les
travaux n'aurait à priori pas de conséquences, à condition que le dallage de
verre soit posé sur des ressorts de caoutchouc »,*

*Madame AURIOL Violette indique également qu'elle n'était pas « plutôt »
favorable mais favorable au dallage en verre.*

*Monsieur MENDRAS Bruno demande s'il s'agit bien de 4 abstentions
concernant le vote de la délibération sur le dallage partiel ou total de
l'abside.*

Monsieur le maire indique qu'il s'agit bien de 4 abstentions.

*Monsieur MENDRAS Bruno demande s'il avait été décidé en conseil municipal
de faire apparaître le nom des conseillers qui votent contre ou s'abstiennent
lors d'un vote car cela n'est pas mentionné dans la délibération citée ci-
dessus.*

**Monsieur le maire indique que le conseil était favorable à la mention des
noms des conseillers lors d'un vote. En effet ceux-ci n'ont pas été
mentionnés dans cette délibération, il faut donc lire :**

*« Le conseil municipal, DECIDE, à 4 abstentions (Mme BONZON, Mme MAZEL,
M MENDRAS et Mme VERDIER), 1 voix Pour le dallage partiel (M BOLLE) et 5
voix (le maire et 4 conseillers municipaux) Pour le dallage total, de retenir le
projet de dallage en verre sur la totalité de l'abside.»*

Les conseillers présents lors de ce conseil l'adopte à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1°/ Attribution des aides scolaires et périscolaires aux enfants de la commune pour 2009,**
- 2°/ Décision modificative N°1 BP M14,**
- 3°/ Festivités fin d'année (cadeaux),**
- 4°/ Indemnité receveur municipal,**
- 5°/ Travaux en cours,**
- 6°/ Questions diverses.**

1°/ Attribution des aides scolaires et périscolaires aux enfants de la commune pour 2009.

Monsieur le maire fait part de la proposition de la commission finances réunie le vendredi 25 septembre concernant l'attribution des aides scolaires et périscolaires aux enfants de la commune pour 2009.

La commission propose de laisser les tarifs identiques à 2008, soit comme suit :

- 240 € pour les lycéens : JULIEN William, BONZON Léonore, JULIEN Kevin, CHILARD Solène, HOARAU Albin, TREIBER Isabelle.**
- 120 € (garde partagée) pour TAMM Géraldine.**
- 180 € pour les collégiens : MOURGUES Fabrice, RIBOLDI Gabriel, MARGANT Franck, MOURGUES Gregory,**
- 90 € (garde partagée) pour ROUSSET Mathilde, ROSNER Célia et TAMM Félix.**
- 130 € pour les primaires : MARGANT Louis, FAUCHERRE Janis, FAUCHERRE Nina.**
- 80 € pour les maternelles : STANISIERE Meryl, STANISIERE Louanne.**

Monsieur le maire laisse Mme AURIOL Violette, 1 ère adjointe, passer au vote cette question. M JULIEN et Mme BONZON se retirent du conseil municipal, étant tout deux concernés par cette question.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

- D'attribuer une aide financière aux enfants mineurs (18 ans dans l'année civile), scolarisés, domiciliés sur la commune, sur présentation d'un certificat de scolarité et d'un RIB, correspondant aux tarifs proposés par la commission finances.**
- D'attribuer pour les enfants dont la garde est partagée (sur présentation d'un justificatif) la moitié de l'aide correspondant aux tarifs proposés par la commission finances.**
- D'autoriser monsieur le maire à faire mandater le montant de 3 100 € au compte 6714 (bourses et prix).**

2°/ Décision Modificative N°1 du Budget communal

Vu le manque de crédit au chapitre 67 (charges exceptionnelles),

Sur proposition de Madame AURIOL Violette, 1^{ère} adjointe, et après délibération,

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité,

- de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget communal de l'exercice 2009 :

Crédits à réduire :

Chapitre 011 Article 615 (entretien et réparation) : - 400 €

Crédits à ouvrir :

Chapitre 67 Article 6714 (Bourses et prix) : + 400 €

Monsieur le maire et Mme BONZON réintègre le conseil municipal.

3°/ Festivités fin d'année (cadeaux).

Après discussion, le conseil municipal souhaite trouver une nouvelle formule pour l'attribution des cadeaux et des colis, aux enfants et aux personnes de plus de 65 ans de la commune.

Plusieurs idées ont été émises et monsieur le maire propose d'organiser une réunion de travail afin de réfléchir sur cette nouvelle formule.

La date de cette réunion de travail est fixée au jeudi 29 octobre 2009 à 20h00, la totalité des conseillers municipaux est conviée.

4°/ Indemnité receveur municipal

Monsieur le maire fait part du courrier de M AUDEBEAU, receveur municipal de la commune, concernant l'attribution de l'indemnité de conseil. Après discussion,

Considérant que la commune a bénéficié, d'une partie, des prestations facultatives de conseil,

Conformément à l'article 2 et 3 de l'arrêté du 17 décembre 1983 et le décret N° 82-979 du 19 novembre 1982,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

décide de modifier le taux de l'indemnité,

d'attribuer à Monsieur AUDEBEAU, receveur, un taux de 80 % pour l'année 2009. Cette indemnité est calculée sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années.

5°/ Travaux en cours

Aménagement de l'intérieur de la chapelle :

Monsieur le maire fait part de l'état récapitulatif du plan de financement :

Coût initial : 62 700.00 € HT

Soutiens financiers obtenus :

- Aide parlementaire : 6 000.00 €
- Conseil Général du Gard – FDE : 18 000.00 €
- Conseil Régional Languedoc Roussillon : 0 €
- Dons privés : 2 198.70 €
- Parc National des Cévennes : en attente de la mise en place du Conseil d'Administration, souhait d'obtention : 5 000.00 €,

Il reste 30 802.00 € HT à financer, sachant que la commune attend encore des réponses suite à des contacts de mécènes ou autres organismes notamment :

L'institut de France, la Fondation EDF, la fondation du Crédit Agricole, l'association des Amis du Temple.

Monsieur le maire indique que l'Eglise Réformée de France soutien le projet.

Un accord de principe a été pris de leur part concernant la prise en charge financière du coût de la peinture qui s'élève à environ 1 500.00 € HT.

Monsieur le maire indique qu'une rencontre avec Madame D'Artigues sera très prochainement fixée afin de travailler sur le projet définitif.

Monsieur le maire informe également que les travaux nécessaires à l'accès au grenier seront intégrés dans le projet et que l'intervention d'un géomètre

et d'un notaire n'est pas nécessaire vu que l'emprise au sol n'est pas modifiée.

Monsieur le maire indique les recettes globales à prendre en compte pour le budget 2010, notamment :

- le remboursement de la TVA (FCTVA) de 2 ans en arrière, sera élevé, en raison des travaux d'investissement réalisés en 2008,
- la Dotation Solidarité (Conseil Général du Gard) est attribué pour 3 ans, elle s'élève à 10 500.00 €, cette somme peut être versée sur une année ou échelonné sur trois ans, pour des travaux d'investissement.

Le financement définitif sera communiqué prochainement.

Aide au titre des amendes de police 2010 :

Monsieur le maire fait part du courrier reçu en date du 1 er octobre 2009 du Conseil Général du Gard, qui après avoir reçu notification du Préfet sur la répartition des produits des amendes de police, doit à son tour répartir cette recette auprès des communes de moins de 10 000 habitants.

La commune a donc la possibilité de soumettre un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2010.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de réfléchir sur la question et proposer un éventuel projet lors du prochain conseil municipal.

Sinistre salle du Conseil municipal :

Monsieur le maire fait part des infiltrations présentes depuis plusieurs mois dans la salle du conseil municipal au niveau du mur côté place. Il a sollicité l'assurance de la commune, Groupama. Après avoir eu notre accord Groupama a mandaté une entreprise afin d'établir le devis des travaux. Suivant le coût des réparations, la totalité des travaux sera prise en charge par l'assurance.

Fond Départemental de l'Équipement – FDE :

Menuiseries et toiture bâtiment communal

Monsieur le maire indique que la commune a obtenu une aide financière du Conseil Général du Gard, par le FDE 2009-2011, pour :

- les travaux de réfection des menuiseries et la réfection de la toiture de la mairie d'un montant de 10 000.00 € (coût prévisionnel des travaux : 27 000.00 € HT)
- les travaux de l'aménagement intérieur de la chapelle d'un montant de 18 000 € (coût prévisionnel 62 700.00 € HT).

Demande urbanisme : PC N° 030 246 09 AA 0002 :

M JULIEN Jean-Pierre demande un permis de construire concernant la construction d'un hangar à proximité de sa maison.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

Goudronnage route de Lasalle :

Monsieur le maire indique que le goudronnage de la RD 153 en direction de Lasalle a été effectué. Le goudronnage en direction de St Jean du Gard est prévu en 2010.

Site internet :

Monsieur le maire propose de remettre en place un site internet communal.

Il indique qu'il a rencontré Monsieur Jacques TEISSIER qui est favorable à cette idée et à l'apport de ses connaissances pour la réalisation de ce projet. Le conseil municipal donne un avis favorable à la création d'un site internet communal.

Véhicule communal :

Monsieur le maire demande si le conseil municipal est favorable à l'installation de ridelles sur la camionnette afin de pouvoir transporter plus d'encombrants et d'éviter les nombreux voyages.

Le conseil municipal décide de remettre ce vote et d'attendre d'avoir plus de précisions.

Recensement agricole 2010 :

Monsieur le maire indique que le recensement de l'agriculture de 2010 se déroulera sur le terrain du 1^{er} septembre 2010 au 30 avril 2011 sur l'ensemble du territoire français. La première phase de recensement est dénommée « Source », elle consiste à établir la liste des exploitations qu'il faudra enquêter. Cette phase a débuté le 15 septembre et se termine le 31 janvier 2010.

Une liste des exploitations de la commune a été établie d'après divers fichiers par la DRAAF. Il convient de désigner une personne qui connaisse bien le tissu agricole de la commune afin d'examiner cette liste et de répondre à l'enquêteur de la DRAAF.

Monsieur le maire propose à Monsieur DEJEAN Christian s'il le souhaite d'effectuer cette vérification.

Monsieur DEJEAN Christian accepte cette mission.

Communauté de communes Cévennes Garrigue

Commission Culture – Déléguée Madame AURIOL Violette

Madame AURIOL Violette **indique que la dernière commission culture a traité principalement de la Labellisation des associations par la communauté de communes, dont l'association des Amis du Temple fait parti depuis cet été.**

Il a également été vu le rôle de la communauté de communes au niveau culture notamment au point de vue de l'aide aux associations dans le prêt de matériel ou dans le soutien technique.

Communauté de communes Cévennes Garrigue

Commission Petite Enfance – Délégué Monsieur MENDRAS Bruno

Monsieur MENDRAS Bruno **fait part des informations suivantes :**

- **Création d'un contrat de 32h00 pour un poste de directeur à la crèche de Lasalle en décembre,**
- **Changement des heures d'ouverture de la crèche de Lasalle, car il y a deux enfants inscrit le matin de 7h30 à 8h00 qui ne viennent jamais et cela mobilise du personnel.**
- **Les repas livrés par la maison de retraite de St Hippolyte du Fort sont très convenables, le coût est de 4.16 €.**
- **Les horaires de trois agents vont augmentés sur la crèche de St Hippolyte du Fort,**
- **Un agent de la crèche de Lasalle demande à passer d'un plein temps à un mi-temps.**

Topoguide « Val salendrinque »

Monsieur MENDRAS Bruno informe que le dossier est en cours.

Monsieur MENDRAS Bruno indique qu'il a été reçu par le maire de St Jean du Gard avec Madame AURIOL Violette, concernant le petit pont endommagé sur le parcours de randonnée sélectionné dans le topoguide.

Monsieur le maire de St Jean du Gard prendra conseil auprès des services des eaux afin de proposer par la suite une solution à son conseil municipal (type passerelle).

Chemin dit de « La Fontanelle »

Monsieur le maire indique qu'il a sollicité l'assurance Groupama dans le cadre de la protection juridique de la commune afin de faire le point sur le dossier.

Communauté de communes Cévennes Garrigue

Réunion plénière – Délégué Monsieur DEJEAN Christian

Monsieur DEJEAN Christian fait part des informations suivantes :

- Toutes les délibérations ont été votées,
- Discussion sur le regroupement des communautés de communes. Le maire de Lasalle a rencontré le président de la communauté de communes d'Anduze et les maires de Vabres, St Bonnet la S. et St Félix de P. ont rencontré le président de la communauté de communes du Grand Alès.
- La communauté de communes d'Anduze a mandaté un cabinet afin d'étudier les intérêts commun entre les différentes communauté de communes limitrophes.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 13 novembre à 20h30, sous réserve de changement.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

M JULIEN, Maire	Mme AURIOL, 1^{ère} Adjointe	M CREMER, 2^{ème} adjoint <i>Absent excusé Pouvoir à Mme AURIOL.</i>	M BOLLE, Conseiller <i>Absent excusé Pouvoir à M JULIEN.</i>
Mme BONZON, Conseillère	M DEJEAN, Conseiller	Mme LAFONT, Conseillère <i>Absente.</i>	Mme MAZEL, Conseillère
M MENDRAS, Conseiller	M MOURGUES, Conseiller	Mme VERDIER, Conseillère	